



## POLE FORMATION

CQP « TECHNICIEN SPORTIF REGIONAL DE BASKETBALL »  
HABILITATION DES ORGANISMES DE  
FORMATION

**Destinataire : Ligues Régionales**

**Pièces jointes : 1 dossier d'Habilitation**

L'organisation de la formation conduisant au Certificat de Qualification Professionnelle « Technicien Sportif Régional de BasketBall » (CQP.TSRBB) nécessite l'habilitation par la fédération de la structure.

Cette habilitation est délivrée par la Fédération pour **une seule formation**. Elle doit être renouvelée dans les mêmes formes.

J'ai le plaisir de vous transmettre le dossier de demande d'habilitation des organismes souhaitant organiser la formation conduisant au CQP.TSRBB.

Cette certification permet de répondre à la majorité des besoins d'encadrement de nos structures. Notre réseau doit pouvoir la proposer le plus largement possible.

J'attire votre attention sur les évolutions de la certification :

- Comme annoncée l'année dernière, l'organisation de la formation a évolué afin d'éviter les redondances entre les formations CQP et les formations conduisant aux diplômes de la FFBB. Cette modification vise à plus de clarté pour les candidats à la formation en ne rendant possible qu'une seule offre de formation : le CQP ou la filière fédérale.
- La formation est ainsi organisée autour de 3 présentiels :
  - o Le présentiel 1 permet de délivrer, en cas de réussite aux épreuves certificatives, le diplôme fédéral d'entraîneur jeune,
  - o Le présentiel 2 permet de délivrer, en cas de réussite aux épreuves certificatives, le diplôme fédéral d'Entraîneur Régional,
  - o Le présentiel 3 permettra de délivrer le CQP. Il s'accompagne de modules de formation à distance qui seront évalués.
- La formation complète pour un stagiaire inscrit en CQP s'étale obligatoirement sur 2 saisons :
  - o Saison (n) : présentiel 1
  - o Saison (n+1) : présentiels 2 et 3 et alternance – Les présentiels 2 et 3 sont validés ensemble.
- Les jurys nationaux permettant de valider les dossiers de VAE ou les propositions des organismes de formation sur les validations des présentiels 1, 2 ou 3 se tiendront :
  - o Jury National 1 : fin septembre/début octobre
    - Dossiers VAE
    - Dossiers formation en cours (présentiel 1 ou 2) qui n'auraient pas été présentés au jury du 10 juin 2014
  - o Jury National 2 : mi-décembre
    - Dossiers VAE
  - o Jury National 3 : mi-juin.

- Dossiers VAE
- Validation des propositions des organismes de formation pour les évaluations du Présentiel 1, du Présentiel 2 et du Présentiel 3.

Le dossier papier a été adressé au CTS responsable de la formation des cadres de votre ligue. A réception de votre demande d'habilitation, vous recevrez un courrier de la FFBB vous indiquant :

- Si le dossier est complet, la proposition d'habiliter ou non la formation,
- Si le dossier est incomplet, les pièces complémentaires à adresser.

Les dossiers de demande d'habilitation des formations sont à retourner à :

**Fédération Française de BasketBall**  
**Pole Formation**  
**117 rue du Château des Rentiers**  
**75013 PARIS Cédex 13**

Les dossiers doivent obligatoirement être signés et l'original retourné au pôle formation.

Je vous rappelle que le statut de l'Entraîneur ne fait plus mention du diplôme d'Entraîneur Régional et ne prend en compte que le CQP.TSRBB comme premier niveau de qualification professionnelle pour entraîner une équipe en championnat de France.

Par ailleurs, les titulaires du CQP.TSRBB disposent de facilités pour l'entrée en formation au Diplôme d'Etat de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Populaire (DE.JEPS) pour le BasketBall et du BP.JEPS spécialité BasketBall.

**Copie** : CTS Responsables de la Formation des Cadres.

Rédacteurs	Vérificateur	Approbateur
Matthieu SOUCHOIS Directeur Pôle Formation	Patrick BEESLEY, Directeur Technique National	Thierry BALESTRIERE, Secrétaire Général
Référence	2014-05-28 2-TECHNICIENS - Campagne Habilitation Organismes - 2014-2015 V1 MSs	